

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 13 juin 2012.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 13 juin 2012 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)
Mme France Lepage (Sainte-Florence)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
M. Mario Côté (Causapscal)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
Mme Marjolaine Dubé D'Astous (Saint-Damase)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)

M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
M. Martin Landry (Albertville)
M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)
M. Denis Viel (Repr. Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Sont absents : Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel
M. Bertin Denis, directeur du Service d'aménagement
M. Serge Malenfant, directeur du service de foresterie

1. CONSTATATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2012-124 concernant l'ouverture de la séance du 13 juin 2012

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2012-125 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 juin 2012

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "Autres sujets" ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 9 mai 2012
4. Période de question de l'assistance
5. Développement socio-économique
 - 5.1 Rapport d'activités 2011 - CLD de La Matapédia
 - 5.2 Financement des CLD 2012-2014 - Entente MDEIE/MRC
 - 5.2.1. Entente MRC/MDEIE
 - 5.2.2. Entente MRC/CLD
 - 5.3 Rapport d'activités 2011 - Pacte rural
 - 5.4 Approbation des projets – Pacte rural et FSTD
6. Reconduction des programmes d'aide financière aux régions, MRC et municipalités
7. Partenariat entre la CSMM, la MRC, les municipalités et les intervenants socio-économiques pour le développement de la MRC de La Matapédia
8. Communication du service d'aménagement
 - 8.1. Plan de développement durable de la collectivité
 - 8.2. Avis de conformité - Demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Damase à la CPTAQ
9. Communication du service de foresterie
 - 9.1 Entretien des chemins sur forêts publiques
 - 9.2 Reconduction du Programme de mise en valeur des Ressources du milieu forestier-Volet II
 - 9.2A Demande de délégation de la gestion à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent
 - 9.2B Comité de sélection des projets
 - 9.2C Financement des travaux sur TPI, partage des budgets et versement des avances
 - 9.3 Concept de forêts de proximité pour les communautés de La Matapédia

02

10. TNO Routhierville
 - 10.1 Contrat de déneigement du TNO Routhierville - Résultats de l'appel d'offres
 - 10.2 Contrat de pavage route du hameau
11. Récupération de la TVQ pour le Parc régional de Val-d'Irène
 - 11.1 Mandat de gestion à la Corporation de Val-d'Irène
 - 11.2 Bail pour les restaurants et le bar
12. Demande regroupée au *Fonds Municipal Vert* pour l'aide financière à l'installation de chaufferies à la biomasse forestière
13. Règlement 2012-07 régissant la période de questions lors des séances du Conseil de la MRC - Adoption
14. Rassemblement des 50 ans et plus – Candidature de la MRC de La Matapédia et de la municipalité de Sayabec
15. Communication du service incendie - Résultat de la consultation et adoption du schéma de couverture de risques en incendie révisé pour transmission au MSP
16. Communication du Service de culture et de communications - Résolution désignant les signataires de l'entente de développement culturel
17. Correspondance
18. Période de questions de l'assistance
19. Autres sujets :
 - 19.1 Prochaine rencontre du Conseil – Rencontre de travail du 27 juin à 19h30
 - 19.2 Représentant de la MRC au comité de suivi – Service d'information aux personnes âgées
20. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 MAI 2012

Résolution CM 2012-126 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2012

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 mai 2012.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

- Invitation de M. Normand Boulianne au tournoi de golf Sébastien-Caron ;
- Question d'une résidente de Saint-Léon-le-Grand portant sur la position du Conseil relativement à l'exploitation des gaz de schiste.

5. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

5.1 Rapport d'activités 2011 - CLD de La Matapédia

M. Sébastien Jean, directeur du CLD de La Matapédia dépose et présente au Conseil de la MRC le rapport annuel d'activités de son organisation. Un document et un Powerpoint sont présentés. La présentation est axée sur la mission de soutien aux entreprises poursuivie par le CLD.

Période de questions :

Résolution CM 2012-127 concernant le rapport d'activités 2011 – CLD de La Matapédia

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter le rapport d'activités 2011 du CLD de La Matapédia tel que présenté au Conseil.

Adoptée.

5.2 Financement des CLD 2012-2014 - Entente MDEIE/MRC

5.2.1 Entente MRC/MDEIE

Résolution CM 2012-128 concernant l'entente entre le MDEIE et la MRC de La Matapédia relatif au financement des CLD 2012-2014

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. d'approuver les termes de l'entente de gestion 2012-2014 avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) concernant le rôle et les responsabilités que le MDEIE confie à la MRC de La Matapédia en matière de développement local et pour le financement du CLD;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

5.2.2 Entente MRC/CLD

Résolution CM 2012-129 concernant l'entente entre le CLD de La Matapédia et la MRC de La Matapédia relatif au financement des CLD 2012-2014

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. d'approuver les termes de l'entente de gestion 2012-2014 avec le Centre local de développement de La Matapédia (CLD) concernant le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local et le financement du CLD;
2. de mandater les représentants du CLD et de la MRC (CA et directeurs généraux) pour analyser la pertinence de réviser les modalités de financement du CLD pour les exercices financiers 2013 et 2014, et de faire rapport au Conseil lors de l'étude des prévisions budgétaires 2013;
3. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

5.3 **Rapport d'activités 2011 - Pacte rural**

M. Stéphane Pineault, coordonnateur rural au CLD, dépose au Conseil de la MRC le rapport annuel d'activités du Pacte rural.

Résolution CM 2012-130 concernant le rapport annuel d'activités du Pacte rural

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter le rapport annuel d'activités 2011 du Pacte rural tel que présenté au Conseil.

Adoptée.

Résolution CM 2012-131 concernant une demande de Quilles Vallée dans le cadre du Pacte rural

- Considérant les dispositions de la politique d'investissement du Pacte rural qui ne permettent pas l'ajout d'une aide financière supplémentaire pour un projet déjà soutenu ;
- Considérant que le projet de salle de quilles de Quilles-Vallée a reçu l'aide financière maximale pour un projet d'intérêt local (10 000 \$);
- Considérant que le promoteur a adressé une demande afin de bonifier l'aide déjà consentie par le Pacte rural dans le cadre de son projet;
- Considérant que la situation financière du promoteur n'a pas été déposée, pas plus que le bilan financier à jour du projet dans le cadre de cette demande.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Marjolaine Dubé-D'Astous, il est résolu d'appuyer la recommandation du comité d'analyse du pacte rural de refuser la demande d'aide financière additionnelle au Pacte rural et de proposer au promoteur de soumettre, s'il y a lieu, un nouveau projet qui sera analysé selon les modalités de la politique d'investissement du pacte rural.

Adoptée.

5.4 **Approbation des projets – Pacte rural et FSTD**

Résolution CM 2012-132 concernant une modification à la Politique d'investissement 2012 du Pacte rural de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu de modifier la politique d'Investissement 2012 du Pacte rural de la MRC de La Matapédia en augmentant à 25 000 \$ l'aide financière maximum du pacte rural à un projet de rénovation majeure à un bâtiment du patrimoine religieux ; l'article 6.2.2 de la politique d'investissement se lirait comme suit :

- 6.2.2 *Concernant les projets de restauration de patrimoine religieux, le Pacte rural reconnaît l'apport du patrimoine religieux dans la collectivité et peut ainsi contribuer pour un maximum de 25 000 \$ pour la réalisation d'un projet majeur nécessitant des investissements d'au moins 250 000\$. Chaque lieu ne pourra bénéficier qu'une seule fois de ce montant pour la durée de la présente Politique nationale de la ruralité (2007-2014). Cette aide pourra permettre l'amélioration physique (restauration) des bâtiments matapédiens ayant obtenu la reconnaissance patrimoniale du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec en vertu de l'Inventaire des lieux de culte du Québec (Églises de Causapsca, Val-Brillant, Saint-Damase et Oratoire Saint-Joseph de Lac-au-Saumon).*

Adoptée.

Résolution CM 2012-133 concernant l'octroi des aides financières du Pacte rural et du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) volet I de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu :

1. d'approuver les recommandations du comité du Pacte rural et de diversification pour les projets présentés au Pacte rural et au Fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD) volet I de la MRC de La Matapédia à savoir :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	VOLET FINANCEMENT	RECOMMANDATION COMITÉ ANALYSE	
				PNR	FSTD
PNR-1219 et FSTD-1206	Amélioration locale du complexe sportif de Saint-Moise	Comité sportif de Saint-Moise	Projet d'intérêt local	10 000 \$	30 000 \$
PNR-1220	Projet MATA (accueil et intégration des nouveaux arrivants)	Carrefour Jeunesse Tremplin Travail	Projet d'intérêt régional	6 960 \$	
PNR-1221	Projet d'investissement 2012-2013	Club de golf Revermont	Projet d'intérêt régional	10 000 \$	10 000 \$
PNR-1222	Inventaire du patrimoine vivant de La Matapédia	Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia	Projet d'intérêt régional	6 800 \$	
PNR-1223	Une église au service de la collectivité	Fabrique de la paroisse St-Pierre-du-Lac	Projet d'intérêt local	10 000 \$	
PNR-1224	15e anniversaire des Mercredis de l'Oratoire	Mercredis de l'Oratoire	Projet d'intérêt matapédien	6 000 \$	
PNR-1225 et FSTD-1207	Étude 1 : Académie des sports, arts et langues	SODAM	Projet d'intérêt matapédien	0 \$	0 \$
PNR-1226	Restauration de l'Église patrimoniale de St-Damase	Fabrique de la paroisse de Saint-Damase	Projet d'intérêt local	25 000 \$	
PNR-1227	Achat d'équipements pour la cuisine de la Cédrière	Municipalité de Val-Brillant	Projet d'intérêt local	10 000 \$	
PNR-1228	Étude de faisabilité et d'impact économique pour l'offre touristique de Sainte-Florence	CORDEL de Sainte-Florence	Projet d'intérêt local	3 000 \$	
PNR-1229	Étude de faisabilité et plan de commercialisation de l'ancien magasin général Grenon	Gestion patrimoniale St-Raphaël	Projet d'intérêt local	3 000 \$	
PNR-1230 et FSTD-1208	Camping Monts Notre-Dame	Municipalité de Saint-Cléophas	Projet d'intérêt local	10 000 \$	30 000 \$
PNR-1231	Réorganisation physique des bureaux	C.E.R.F. Vallée de la Matapédia	Projet d'intérêt régional	5 000 \$	5 000 \$
PNR-1232	À l'Assaut de la route	École secondaire Armand-St-Onge	Projet d'intérêt matapédien	3 000 \$	
PNR-1233	Aire de jeux dans la rue du Bocage	Club Lions d'Amqui inc.	Projet d'intérêt local	10 000 \$	Note 4
FSTD-1209	Structuration de l'offre touristique de St-Damase	Corporation de développement et d'urbanisme de St-Damase	Projet d'intérêt local		20 000 \$
	Total			118 760 \$	Local :80 000\$ Rég.: 15 000\$

- D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les protocoles d'entente avec chacun des promoteurs des projets et à effectuer le versement des aides financières en respect des conditions de la politique d'investissement et du protocole d'entente.

Adoptée.

6. RECONDUCTION DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX RÉGIONS, MRC ET MUNICIPALITÉS

Résolution CM 2012-134 concernant la reconduction des programmes d'aide financière aux régions, MRC et municipalités

Considérant le succès des programmes gouvernementaux qui viennent en aide aux régions, tels le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, le Fonds conjoncturel de développement, la Politique nationale de la ruralité, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II), le programme de création d'emploi en milieu forestier, les crédits à l'emploi et à l'investissement et autres;

Considérant que les budgets dédiés à certains de ces programmes sont confirmés ou annoncés tardivement ou font l'objet de coupures importantes à chaque année, plus particulièrement les programmes dédiés aux travaux d'aménagement forestier, ce qui a un impact majeur sur la planification des travaux et sur les emplois en forêt;

Considérant le contexte économique difficile qui rend nécessaire le soutien au développement des régions;

Considérant que l'occupation dynamique du territoire passe par la vitalité économique des collectivités;

Considérant que les fonds des programmes gouvernementaux qui viennent en aide aux régions sont soit épuisés ou en voie de l'être;

Considérant que le gouvernement n'annonce pas clairement la reconduction de ces programmes.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu à l'unanimité :

- de réclamer du gouvernement que soient reconduits des programmes gouvernementaux qui viennent en aide aux régions, tels le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, le Fonds conjoncturel de développement, la Politique nationale de la ruralité, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II), programme de création d'emploi en milieu forestier, les crédits à l'emploi et à l'investissement et autres;
- de transmettre une copie de la résolution au Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, au ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Yves Bolduc, à la députée de Matapédia, Madame Danielle Doyer, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

7. PARTENARIAT ENTRE LA CSMM, LA MRC, LES MUNICIPALITÉS ET LES INTERVENANTS SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Résolution CM 2012-135 concernant la collaboration entre le monde municipal, les partenaires socio-économiques et la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour le développement de la MRC de La Matapédia

- Considérant que des intervenants socio-économiques de La Matapédia ont mis en commun leur expertise et ont créé un réseau pour le développement de la filière chauffage à la biomasse forestière;
- Considérant que les études confirment que l'utilisation de l'énergie produite par la biomasse forestière représente des économies réelles pour le milieu institutionnel;
- Considérant que des études exploratoires démontrent que les immeubles de la Commission scolaire des Monts-et-Marées représentent près de 50% du potentiel de conversion des bâtiments publics de La Matapédia;
- Considérant que plusieurs municipalités de la MRC de La Matapédia aimeraient développer un partenariat avec la CSMM afin de rendre viable et rentable leur projet de chauffage à la biomasse forestière;
- Considérant que la Commission scolaire des Monts-et-Marées a très peu collaboré avec les partenaires socio-économiques au développement de cette filière dont le potentiel est prometteur pour La Matapédia ce qui compromet la réalisation de plusieurs projets locaux de chaufferies à la biomasse forestière dans certaines communautés;
- Considérant que l'utilisation de la biomasse forestière représente une avenue très intéressante pour amoindrir les conséquences de la crise forestière qui sévit durement sur le plan économique sur notre territoire;
- Considérant qu'avec le chauffage à la biomasse forestière, les sommes consacrées à l'énergie thermique demeurent en région et contribuent à créer davantage de richesse et d'activités économiques locales;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a entrepris une démarche avec les intervenants socio-économiques visant l'élaboration d'un plan de développement durable de la collectivité ;
- Considérant que le développement de la filière chauffage à la biomasse forestière constitue un bel exemple de développement durable (utilisation des ressources locales, circuit court, diminution des gaz à effet de serre, etc.);
- Considérant que les institutions d'enseignement présentes sur le territoire de la MRC tireraient avantage du développement de cette filière (Centre de formation en foresterie, Centre Matapédien d'études collégiales, Serex, etc.);
- Considérant que plusieurs autres commissions scolaires du Québec ont opté pour l'utilisation de la biomasse forestière ou envisagent le faire afin de réduire leur consommation énergétique dans certaines de leurs immeubles;
- Considérant que la présence du Centre de foresterie à Causapsal dont les programmes pourraient être orientés vers le développement des compétences pour l'utilisation de la biomasse forestière confère une obligation morale supplémentaire à la Commission scolaire des Monts-et-Marées de démontrer qu'elle est un chef de file dans ce domaine comparativement aux autres commissions scolaires qui n'ont pas ce mandat;
- Considérant que le Centre de santé et des services sociaux de La Matapédia a démontré sa volonté politique de développer une complicité avec son milieu en confiant à la Coopérative forestière le mandat d'installer et d'entretenir une chaufferie alimentée à la biomasse forestière de La Matapédia et ce, parce que les gestionnaires de l'établissement se sentaient interpellés par ce projet issu du milieu;
- Considérant que le Centre de santé et des services sociaux de La Matapédia a démontré après un an seulement d'utilisation une rentabilité supérieure aux prévisions et donc une économie importante qui sera redistribuée au sein des services à la clientèle de l'établissement;
- Considérant qu'il est difficile d'accepter que la Commission scolaire des Monts-et-Marées ne démontre pas une réelle complicité avec son milieu d'intervention, afin de rechercher des solutions visant à réduire sa consommation énergétique tout en réalisant des économies d'échelle;
- Considérant que l'Agence de l'efficacité énergétique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports reconnaissent la biomasse forestière au même titre que les autres énergies renouvelables;
- Considérant que cette reconnaissance de la biomasse forestière au même titre que les autres énergies renouvelables ne pénalise pas l'atteinte des cibles d'efficacité énergétique pour la Commission scolaire des Monts-et-Marées et qu'il n'y a pas de raison de ne pas considérer cette ressource dans le chauffage des bâtiments scolaires;
- Considérant qu'une récente étude conduite par une firme spécialisée en environnement et en économie démontre que la biomasse est une source d'énergie très compétitive ayant de larges retombées socio-économiques pour le Québec.

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia s'adresse à la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour :

1. Dénoncer le peu d'ouverture jusqu'à maintenant de la Commission scolaire des Monts-et-Marées dans les étapes entourant la mise en place de la filière chauffage à la biomasse forestière qui est un projet porteur d'avenir pour La Matapédia;
2. Demander une plus grande collaboration, implication et complicité de la Commission scolaire avec le monde municipal et les intervenants socio-économiques du milieu dans des dossiers ayant des retombées économiques importantes pour la communauté comme celui du développement de la filière biomasse forestière ou tout autre dossier nécessitant une telle collaboration;

06

3. Demander une plus grande ouverture dans l'évaluation des projets de chaufferie à la biomasse forestière pour desservir les bâtiments institutionnels dans chacune des communautés matapédiennes qui désirent se prévaloir de cette technologie.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

8.1 Plan de développement durable de la collectivité

Messieurs Bertin Denis et Joël Tremblay dressent le bilan des activités réalisées et à venir relatives au Plan de développement durable de la collectivité, à savoir :

Travail réalisé (février-juin) :

- Mise en place de la commission (février-mars);
- Constitution des comités sectoriels (février-mai);
- Tenue de la première rencontre de la commission (4 avril);
- Conférence de presse de lancement du PDDC (10 mai);
- Rédaction d'un projet de diagnostic (février-mai);
- Validation du diagnostic par les comités sectoriels (mai);
- Élaboration d'un sondage sur les valeurs de la collectivité matapédiennne (avril-juin);
- Planification d'un colloque sur les perspectives d'avenir de La Matapédia (avril-juin).

À venir (juin-septembre) :

- Rencontre de la commission : bilan, colloque sur les perspectives d'avenir (juin);
- Réalisation du sondage par la firme Éco-Ressources (juin) et du bilan des émissions des gaz à effet de serre (automne);
- Mise à jour du diagnostic (juin-juillet);
- Bilan de la démarche et ajustements pour les prochaines étapes (juin-août);
- Planification et tenue du colloque (juin-septembre).

8.2 Avis de conformité - Demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Damase à la CPTAQ

Résolution CM 2012-136 concernant un avis de conformité relatif à une demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Damase à la CPTAQ

- Considérant que le Conseil de la municipalité de Saint-Damase a adressé à la CPTAQ une demande d'autorisation afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie des lots 26B-P, 26C-P et 27A-P du Rang VII du canton McNider d'une superficie de 3716 m² pour implanter un bâtiment de 80 m² abritant une chaîne de traitement de l'eau et un réservoir d'eau de 70 m³ ainsi qu'une conduite d'eau acheminant l'eau des puits existants à la nouvelle chaîne de traitement;
- Considérant que les constructions et ouvrages prévus sur une partie des lots 26B-P, 26C-P et 27A-P du Rang VII du canton McNider sont nécessaires pour assurer la mise aux normes des installations d'eau potable de la municipalité de Saint-Damase;
- Considérant que la demande d'autorisation et le rapport d'ingénieur (réf. : 100588.001) joints en annexe sont clairement motivés en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la LPTAA;
- Considérant que les constructions et ouvrages prévus sur une partie des lots 26B-P, 26C-P et 27A-P du Rang VII du canton McNider ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu que la MRC de La Matapédia adresse à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Damase afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie des lots 26B-P, 26C-P et 27A-P du Rang VII du canton McNider d'une superficie de 3716 m² pour implanter un bâtiment de 80 m² abritant une chaîne de traitement de l'eau et un réservoir d'eau de 70 m³, aménager un accès au site et raccorder les installations aux puits existants et au réseau d'aqueduc.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

9.1 Entretien des chemins sur forêts publiques

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire* confère au MRNF la responsabilité de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état et de leur gestion. Le MRNF devient responsable de la planification de toutes les interventions en forêt incluant la voirie forestière. Cependant, la loi permet au MRNF de confier la réalisation des travaux de voirie (construction et entretien) par contrat à des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (remplace les CAAF), à des acheteurs de bois sur le marché libre ou à un tiers s'il le juge à propos.

Le MRNF en région privilégie que les travaux de voirie forestière fassent partie intégrante des opérations et soient donc réalisés par ceux qui récoltent les bois. Par conséquent, il n'est pas dans l'intention du MRNF de construire ou de procéder à l'entretien des chemins localisés en forêt publique.

Le territoire public du Bas-Saint-Laurent présente un réseau routier du plus de 20 000 km, celui-ci est essentiel pour la poursuite des efforts à l'aménagement forestier, aux activités fauniques, à la production acéricole, à la villégiature et au récréotourisme.

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent a confié un mandat à un comité composé de représentants du MRNF, de l'industrie, des organismes fauniques, des MRC dont la MRC de La Matapédia, afin de l'alimenter sur une proposition de stratégie de gestion des chemins multiusages afin d'optimiser le réseau, réduire les coûts et diminuer la fragmentation du couvert forestier. Également, le comité doit proposer une méthode équitable pour répartir les frais associés à la voirie.

Les recommandations du comité seront analysées par les commissaires afin de produire un cadre de référence qui sera ensuite déposé à la CRÉ. Celle-ci organisera une consultation sur le sujet par la suite. Le comité s'est réuni une première fois la semaine dernière et il apparaît clairement que l'industrie souhaite partager les frais de construction et d'entretien du réseau routier avec les autres utilisateurs du réseau.

En ce qui a trait à l'application de mesures compensatrices pour dédommager les municipalités dont le réseau routier est utilisé pour le transport des bois, les industriels manifestaient jusqu'à récemment peu d'intérêt à cet égard n'ayant aucune obligation légale à cet effet. Cependant, certaines municipalités du secteur de Matane (Grosses Roches et Saint-Aldelme) ont adopté des réglementations interdisant le transport lourd sur leurs chemins municipaux obligeant les industriels à utiliser d'autres chemins (MTQ) avec des distances de transport plus grandes. Cette situation inquiète les industriels.

Le principe d'utilisateur/payeur pour financer la construction et l'entretien des chemins n'a pas de cadre légal, il s'agit d'ententes volontaires entre intervenants.

9.2 Reconduction du Programme de mise en valeur des Ressources du milieu forestier-Volet II

9.2.A. Demande de délégation de la gestion à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2012-137 concernant une demande à la CRÉ pour la délégation de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande à la CRÉ que lui soit déléguée pour la saison 2012 la gestion du Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier-Volet II et d'autoriser la préfète à signer tous les documents requis pour conclure une telle entente et le suivi subséquent avec les promoteurs de projets.

Adoptée.

9.2.B. Comité de sélection des projets

Résolution CM 2012-138 concernant la nomination du comité de sélection des projets soutenus par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. de nommer M. Mario Lavoie pour représenter la MRC à titre de non-élu;
2. de nommer M. Alain Gauthier pour représenter la MRC à titre d'élu;
3. de demander à la SER de La Vallée qu'elle mandate un de ses ingénieurs pour siéger sur ce comité;
4. de demander à la personne nommée par le comité multiressource pour siéger sur ce comité en 2011, de poursuivre son travail pour la saison 2012 à titre de membre de la société civile;
5. de demander au CLD et à la SADC de se nommer un représentant professionnel non élu pour les représenter et de nommer également un représentant pour le secteur récréotouristique.

Adoptée.

9.2.C. Financement des travaux sur TPI, partage des budgets et versement des avances

Résolution CM 2012-139 concernant le financement des travaux sur TPI, partage des budgets et versement des avances

- Considérant qu'il est opportun d'optimiser l'utilisation des fonds publics destinés à la mise en valeur du milieu forestier;
- Considérant que dans l'étude réalisée par l'Observatoire de la Foresterie du Bas-Saint-Laurent, l'aménagement forestier représente un des investissements les plus intéressants pour les communautés forestières;
- Considérant que le budget de base alloué annuellement par le MRNF est de 271 000 \$ alors que le niveau d'aménagement des dernières années se situe à 500 000 \$ annuellement;
- Considérant que les effets de la crise forestière vont en s'aggravant, et ce particulièrement dans La Matapédia, et que sans la participation du PMVRMF-Volet II et du fonds TPI, le financement des travaux sur TPI et les emplois qui s'y rattachent seront amputés de plus de 40%;
- Considérant que le comité multiressource de la MRC recommande aux élus d'émettre une recommandation au comité de sélection des projets du PMVRMF-Volet II afin que soit priorisé l'aménagement forestier sur les TPI;
- Considérant que le fonds TPI se situait à près de 300 000 \$ à la fin décembre 2011.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu de :

1. mettre à contribution le fonds TPI pour 44 000 \$ additionnel au budget de base de 271 000 \$ alloué par la CRÉ pour le financement de l'aménagement forestier sur les TPI en 2011.
2. de recommander au comité de sélection des projets de Volet II de mettre à contribution le PMFRMF-Volet II pour un montant de 185 211 \$ de l'enveloppe dédiée à la MRC de La Matapédia (242 593 \$) pour la réalisation de travaux normés sur TPI et mandater l'ingénieur forestier afin qu'il dépose une demande de financement à cet effet;
3. d'autoriser le préfet ou le directeur général de la MRC à signer tous les documents requis pour mener ce projet à bonne fin;
4. de maintenir le partage entre les bénéficiaires de convention d'aménagement forestier (CvAF) de l'enveloppe totale attribuée au financement des TPI selon l'historique;
5. d'autoriser le responsable de la gestion forestière des TPI à verser au bénéficiaire de CvAF sur réception des avances de la CRÉ lesdites sommes et 50% de la contribution du fonds TPI autorisé et ce, conditionnellement à l'émission du permis d'intervention par la MRC autorisant les conventionnés à entreprendre les travaux.

Adoptée.

9.3 Concept de forêts de proximité pour les communautés de La Matapédia

Résolution CM 2012-140 concernant le concept de forêts de proximité pour les communautés de La Matapédia

- Considérant que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* instaure un nouveau régime forestier qui prévoit l'élaboration d'une politique de forêts de proximité qui sera rendue publique au printemps 2012;
- Considérant que les orientations gouvernementales prévoient qu'en plus de la conversion en forêts de proximité des contrats et conventions (CtAF, CvAF et CGT), la sélection des forêts de proximité se fera dans un premier appel de projets pour l'implantation de 10 à 15 forêts de proximité pour l'ensemble du Québec;
- Considérant que le Conseil de la MRC de La Matapédia entend planifier de façon durable l'ensemble des activités de mise en valeur sur le territoire de forêt de proximité, diversifier l'économie, créer des emplois et revitaliser les communautés locales, lier le projet de forêt de proximité au *Plan de développement durable de la collectivité* tout en assurant le financement de l'exercice des pouvoirs délégués;
- Considérant que le territoire public intra-municipal et une portion du territoire public limitrophe aux municipalités présentent un fort lien d'appartenance des populations locales, offrent des opportunités d'exploitation forestière et de produits forestiers non ligneux, suscitent des débouchés d'affaires, présentent un potentiel de développement récréotouristique et permettent des revenus de gestion des droits fonciers pour assurer la viabilité des communautés en permettant un retour direct des bénéfices socio-économiques tirés d'un concept de forêt de proximité;
- Considérant que le Conseil de la MRC désire donner suite à la proposition du comité « Forêt de proximité » en autorisant la préparation d'un concept de forêt de proximité viable et conjoint MRC / Municipalités.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu ce qui suit :

- 1) Le Conseil de la MRC de La Matapédia accepte la proposition du comité « Forêts de proximité » pour la préparation d'un scénario de forêts de proximité conjoint MRC / Municipalités visant l'ensemble des terres publiques intra-municipales de même que des TNO de proximité aux territoires municipaux;
- 2) Le Conseil de la MRC de La Matapédia autorise le directeur général à entreprendre une procédure d'appel d'offres visant les services d'un consultant pour élaborer un projet-concept de forêts de proximité viable respectant la politique de forêts de proximité, les lois, les règlements et les planifications territoriales applicables et assurant le plein potentiel de développement de toutes les ressources du territoire et des collectivités qui en dépendent.

Adoptée.

10. TNO ROUTHIERVILLE

10.1 Contrat de déneigement du TNO Routhierville - Résultats de l'appel d'offres

Résolution CM 2012-141 concernant l'adjudication du contrat de déneigement pour le TNO de Routhierville

- Considérant que la MRC de La Matapédia a lancé un appel d'offres pour le déneigement du TNO de Routhierville et qu'un seul soumissionnaire conforme a déposé une offre dans le cadre de cet appel d'offres.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'accepter la soumission de Déneigement D. Boudreault de Ste-Florence pour le déneigement des routes du TNO de Routhierville pour la période 2012-2017 et autoriser le préfet et le directeur général à signer un contrat d'une durée de cinq années au montant de 231 732,11 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée.

10.2 Contrat de pavage route du hameau

Résolution CM 2012-142 concernant l'adjudication du contrat de pavage du hameau de Routhierville

- Considérant que la pose d'une couche d'usure pour toute la section pavée du hameau de Routhierville (280 mètres) est prévue en 2012;
- Considérant que ces travaux doivent être réalisés en même temps que les travaux de pavage des approches du pont couvert que fait exécuter le MTQ;
- Considérant que le comité administratif a autorisé le lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires pour faire réaliser les travaux;
- Considérant que seul le Groupe Lechasseur a déposé une soumission au montant de 35 236,06 \$.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'accepter la soumission du Groupe Lechasseur pour la pose d'environ 210 tonnes de pavage au hameau de Routhierville pour un montant de 40 512,66 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée.

11. RÉCUPÉRATION DE LA TVQ POUR LE PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

11.1 Mandat de gestion à la Corporation de Val-d'Irène

Résolution CM 2012-143 concernant un mandat de gestion à la corporation de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. d'approuver les termes du mandat de gestion du Parc régional de Val-d'Irène à intervenir avec la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète et Mm Mario Lavoie, directeur général à signer ladite convention pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

11.2 Bail pour les restaurants et le bar

Résolution CM 2012-144 concernant un bail pour les restaurants et le bar au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu :

1. d'approuver les termes du bail pour la location des restaurants et du bar du Parc régional de Val-d'Irène à intervenir avec la Corporation;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ledit bail pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Autorisée.

12. DEMANDE REGROUPEE AU FONDS MUNICIPAL VERT POUR L'AIDE FINANCIERE À L'INSTALLATION DE CHAUFFERIES À LA BIOMASSE FORESTIÈRE

Résolution CM 2012-145 concernant le dépôt d'une demande regroupée au Fonds Municipal Vert (FMV) – Chaufferies à la biomasse forestière

- ATTENDU que les municipalités d'Albertville, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Vianney, Sayabec et la MRC de La Matapédia (pour le parc régional de Val-d'Irène) projettent d'installer une chaufferie à la biomasse forestière afin d'y raccorder des immeubles municipaux, scolaires ou autres immeubles publics;
- ATTENDU que certains programmes d'aide financière sont disponibles pour financer ces projets, dont le Fonds municipal vert (FMV) administré par la Fédération canadienne des municipalités;
- ATTENDU que l'aide financière du FMV consiste en un prêt à faible taux d'intérêt d'une durée maximale de 20 ans et d'un montant maximal de 10 000 000\$ combiné à une subvention d'un montant maximal de 1 000 000 \$ (typiquement 10% du prêt), le tout pouvant couvrir jusqu'à 80% des coûts admissibles des projets.
- ATTENDU que les autorités du FMV ont suggéré aux parties de déposer une demande regroupée pour l'obtention de l'aide financière en vertu du programme et que celles-ci ont conclu une entente intermunicipale à cet effet;
- ATTENDU que les municipalités parties à l'entente ont mandaté la MRC pour déposer la demande d'aide financière au FMV, réclamer l'aide financière et répartir celle-ci entre les parties;
- ATTENDU que les coûts estimés des projets des municipalités et MRC parties à l'entente sont de 3 085 781 \$;
- ATTENDU qu'une aide financière (subvention) est envisagée en provenance du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique pour un montant estimé de 1 427 689 \$;
- ATTENDU qu'une aide financière est envisagée auprès du Fonds municipal vert (FMV) sous la forme d'une subvention pour un montant de 269 440 \$ et sous la forme d'un prêt à faible taux d'intérêt pour un montant estimé à 1 388 653 \$.

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière regroupée au Fonds Municipal Vert (FMV) pour les projets de

chaufferies à la biomasse forestière des municipalités d'Albertville, Sainte-Érène, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Vianney, Sayabec et la MRC de La Matapédia (Val-d'Érène) qui font partie du regroupement autorisé par une entente intermunicipale;

2. d'autoriser M. Mario Lavoie, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, tous les documents relatifs à la demande regroupée au Fonds Municipal vert (FMV).

Adoptée.

13. RÈGLEMENT 2012-07 RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC - ADOPTION

Résolution CM 2012-146 concernant l'adoption du règlement 2012-07 régissant la période de questions lors des séances du Conseil de la MRC

- Considérant que l'article 150 du *Code Municipal* permet au Conseil de la MRC d'adopter un règlement pour régir la période de questions lors de ses séances;
- Considérant que le Conseil de la MRC permet aux membres du public, lors de ses séances, d'émettre des commentaires sur des sujets du ressort exclusivement de la MRC ;
- Considérant que l'article 159 du *Code Municipal* permet au président du Conseil de maintenir l'ordre et le décorum et décider les questions d'ordre;
- Considérant que le Conseil de la MRC juge nécessaire de se doter d'un règlement régissant les périodes de questions lors de ses séances ;
- Considérant qu'un avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 9 mai 2012.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter le règlement no 2012-07 régissant la période de questions lors des séances du Conseil de la MRC tel que présenté.

Adoptée.

14. RASSEMBLEMENT DES 50 ANS ET PLUS – CANDIDATURES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Résolution CM 2012-147 concernant les candidatures de la MRC de La Matapédia et de la municipalité de Sayabec pour le rassemblement des 50 ans et plus

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. d'accepter la proposition de la Municipalité de Sayabec comme municipalité hôte du rassemblement des 50 ans et + du Bas Saint-Laurent pour l'année 2015;
2. d'autoriser le dépôt de la candidature de la MRC de La Matapédia, pour l'organisation du rassemblement des 50 ans et + du Bas Saint-Laurent pour l'année 2015;
3. que la MRC accepte de contribuer pour une somme de 10 000 \$ à l'organisation de l'événement ;
4. d'autoriser la préfète et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, une entente avec Action 50+ Bas-Saint-Laurent concernant les modalités de l'organisation de cet événement;
5. d'autoriser la préfète et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, une entente avec la municipalité de Sayabec qui va agir comme municipalité hôte de l'événement.

Adoptée.

15. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE - RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ET ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ POUR TRANSMISSION AU MSP

Tel que convenu, trois séances de consultation ont été tenues sur le projet de schéma de couverture de risques en incendie révision (2012-2017), soit : Amqui, le 28 mai, Sayabec, le 29 mai et Causapsal, le 11 juin 2012.

Au total, 29 personnes se sont présentées aux rencontres; les principaux points qui ont fait l'objet de questions et commentaires sont les suivants :

- Présentation intéressante, beaucoup de statistiques
- Bénévolat de la brigade incendie dans les communautés qui est très apprécié
- Régionalisation a été intégrée dans toutes les casernes, meilleure formation, meilleure cohésion entre les pompiers
- La MRC de La Matapédia est précurseur dans le 1^{er} schéma de couverture de risques et pour la révision (MSP)
- Nouvelle philosophie du MSP dans la révision du schéma : les objectifs doivent être établis de façon réaliste en fonction de la capacité du milieu
- Points dangereux sur le réseau routier qui entraîne des accidents fréquents et des sorties pour la désincarcération
- Les efforts de prévention donnent de bons résultats, moins de sortie, meilleure formation, intervention moins longue
- Meilleure organisation du service depuis la régionalisation
- Montant des pertes annuelles
- Recrutement des pompiers dans les écoles
- Les gens en général ne connaissent pas les services; on aurait intérêt à publiciser le contenu du schéma de couverture de risques, saisir les opportunités de rassemblement pour donner de l'information sur le service, la prévention, etc.

- Évolution des coûts du service incendie depuis le 1^{er} schéma (2006) et depuis la régionalisation
- Immunité de responsabilité lorsque le schéma de couverture de risques approuvé est appliqué
- Grâce à la régionalisation du service, l'affectation de plusieurs casernes permet de contrer la non disponibilité de pompiers en nombre suffisant dans certaines périodes de la journée et de l'année
- Service de premiers répondants en place dans le secteur Est de la MRC
- Les nouveaux objectifs proposés dans la révision du schéma sont plus réalistes et en fonction de la réalité du territoire et des ressources disponibles.

Résolution CM 2012-148 concernant l'approbation du schéma de couverture de risques révisé

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'approuver le schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de La Matapédia et de le transmettre au Ministre de la Sécurité publique pour approbation conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Adoptée.

16. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS - RÉSOLUTION DÉSIGNANT LES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Résolution CM 2012-149 concernant la désignation des signataires de l'entente de développement culturel de la MRC

- Considérant qu'en mars, tant le ministère que Desjardins répondaient favorablement au projet de renouvellement de l'entente de développement culturel de la MRC et y investiront respectivement 55 000 \$ et 10 000 \$;
- Considérant que le projet de plan d'actions a été soumis au Conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 24 avril dernier;
- Considérant que le Conseil de la MRC a dressé à sa séance ordinaire du 11 avril une recommandation favorable au plan d'actions soumis;
- Considérant que la MRC doit désigner des signataires pour la signature de l'entente de développement culturel.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu de désigner Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et nom de la MRC l'entente de développement culturel 2012-2014.

Adoptée.

17. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur l'extranet de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2012-05-07 : M. Claude Morin, MTQ
 2012-05-09 : M. Georges Guénard, maire de Saint-Vianney
 2012-05-11 : M. Jacques Hémond, Fédération des Villages-Relais

Résolution CM 2012-150 concernant un appui à la Fédération des Villages-Relais

- Considérant l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme Village-relais;
- Considérant que la Fédération des Villages-relais a à cœur d'assurer la pérennité du programme;
- Considérant que ce programme du ministère des Transports du Québec (MTQ.) contribue à :
- Accroître la sécurité des usagers de la route;
 - Apporter un soutien au développement local et régional;
- Considérant que la mise en œuvre de ce programme ne peut se faire sans la participation pleine et entière des municipalités et de leurs commerçants en partenariat avec le MTQ;
- Considérant l'importance d'améliorer la visibilité des Villages relais pour la population pour en assurer la pérennité;
- Considérant les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 350 à 9000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais;
- Considérant que toutes les municipalités offrent les services exigés mais que certaines, en l'occurrence les plus petites, ont de la difficulté à respecter quelques éléments de la Charte qualité, notamment au chapitre des heures d'ouverture;
- Considérant que les normes de la Charte qualité sont uniformes pour toutes les municipalités accréditées;
- Considérant que la Politique nationale de la ruralité permet à tous les ministères du Gouvernement de moduler leur programme en faveur des collectivités rurales;
- Considérant que le programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMROT) et qu'une loi-cadre gouvernementale devrait être adoptée prochainement.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'appuyer la Fédération des Villages-relais dans ses démarches auprès du ministre des Transports afin de :

1. partager l'ensemble des préoccupations de la Fédération des Villages-relais;
2. solliciter sa collaboration en vue d'une modulation du programme dans l'application de la Charte qualité;
3. demander son appui financier pour assurer la réussite optimale et pérenne du programme;
4. insister sur l'importance d'assurer une visibilité accrue des Villages-relais.
5. entreprendre des démarches auprès des MRC où il y a des Villages-relais et auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour solliciter leur appui à notre démarche auprès du ministre.

Adoptée.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Paul-Arthur Gendron : Question sur la responsabilité de la gestion des cours d'eau.

Le Conseil de la MRC convient de se pencher lors d'une prochaine séance de travail sur un projet de résolution portant sur la position de la MRC relativement aux nouvelles orientations du gouvernement fédéral en matière d'assurance-chômage.

19. AUTRES SUJETS :

19.1 Prochaine rencontre du Conseil – Rencontre de travail du 27 juin à 19h30

Le Conseil tiendra sa prochaine rencontre de travail mercredi le 27 juin à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

19.2 Représentant de la MRC au comité de suivi – Service d'information aux personnes âgées

Résolution CM 2012-151 concernant un représentant de la MRC au comité de suivi – Service d'information aux personnes âgées

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu de nommer M. Georges Guénard sur le comité de suivi pour le Service d'information aux personnes âgées.

Adoptée.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2012-152 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu de lever la séance à 22h40.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, secrétaire adjoint